

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 24 septembre 2019  
Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

**Membres présents :** Gérard BERBACH, Régis ERDMANN, Patrick KURTZ, Katia KLEIN, Nadine ASSENDONCK, Julien BURG, Mathias ISRAEL, Johnny KOHLER

**Membres absents :** Sylvie SQUILLACI, Jean-Jacques BRODUT (excusés)

**ORDRE DU JOUR**

**1. Fusion du RPI Buswiller-Ringendorf-Schalkendorf**

Vu la demande de Mme ZIMMERMANN, Inspectrice de l'Education Nationale de Saverne (relayée par Mme MULLER, directrice du RPI Buswiller-Ringendorf-Schalkendorf) souhaitant que le RPI soit fusionné ;

Vu les arguments présentés par Mme l'IEN, uniquement sous forme d'avantages d'importance secondaire pour la directrice ;

Considérant le manque total d'informations sur les conséquences d'ordre négatif que pourrait engendrer cette fusion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas donner suite à la demande de Mme l'Inspectrice,
- de rejeter cette proposition de fusion du RPI.

**2. Vente d'un terrain**

Monsieur Johnny KOHLER, partie prenante dans cette affaire, quitte la salle.

Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de M. Johnny KOHLER d'acquérir une petite partie de la parcelle référencée cadastralement : section 14, n° 271, en vue d'y stationner divers véhicules ou remorques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer à cette vente
- d'étudier la faisabilité de l'aménagement de places de parking.

### **3. Départ du Pasteur**

A l'occasion du départ de M. le Pasteur Alain AMBIEHL,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de lui offrir un cadeau en commun avec les autres communes et paroisses concernées,
- d'y participer financièrement à hauteur de 30 €,
- de verser cette somme à la Paroisse Protestante de Buswiller.

*Suivent les signatures de tous les membres présents :*